



MRC de
Montmagny

AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2020-99 pour les frais de refinancement en lien avec l'Édifice Amable-Bélanger et le Poste de la Sûreté du Québec » a été adopté par le conseil des maires le 13 octobre 2020 et entre en vigueur conformément à la loi.

L'objet de ce règlement est relatif aux frais de vente (escompte) en lien avec le refinancement estimés à un montant maximum de 56 122 \$ (2 %).

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 10^e jour de décembre 2020.

Nancy Labrecque, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Martin Turgeon, secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 9h et 10 heures de l'Avent-midi, le 14 e jour de decembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 e jour de decembre 2020.

Signature